



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : Espagne

Correspondant national

Nom Prénom : **GARCIA-MALTRAS DE BLAS Elsa**

Profession :

Organisation :

E-mail : **elsa.garciamaltras@ejtn.eu**

N° Téléphone :

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants

45283259

2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	407849000000
Niveau territorial / entités	

3) PIB par habitant (en €)

24038

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

29364

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:

Q1 Source Eurostat (population by sex and age on 1.Jan)

Q2 Source Eurostat General Government expenditure function. Data 2007 as 2008 are not available

Regional/Entity level: 155817 Autonomous Communities

66961 Local administrations

120752 Social Security

Q3 Source Eurostat. GDP at current market prices and population by age/sex on 1 Jan.

Q4 Source Eurostat. Average gross annual earnings in industry and services (Data for 2007, not available for 2008).

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

3906088640

7) Veillez préciser

The data provided corresponds to budgetary lines included in the policy programme "Justice" (11). There are other expenses in justice matters, for example those related to social security of personnel of the justice administration, which are considered under policies other than

the "Justice" policy, concretely under programmes 222M and 312E ("Benefits and healthcare of Administrative Mutual Insurance Associations").

CGPJ (General Council of the Judiciary)
 111M "Governing of the Judiciary": 39516120
 111O "Selection and training of judges": 23111110
 111P "Judicial Documentation and Publications": 10236660
 TOTAL "Justice" C.G.P.J. 72 863890

Ministry of Justice and other bodies
 111N "Management and general justice services" : 57636430
 112A "Courts and Public Prosecution": 1380205870
 111Q "Training of Justice administration personnel": 14838690
 113M "Public Registers": 38484650
 TOTAL "Justice" Ministry and other bodies: 1491165640 euros

AUTONOMOUS COMMUNITIES : 2342059110 euros.

8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2489442790
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	59530490
Budget public annuel alloué aux frais de justice	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2944000
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	56252870
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	33051440
Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
Autres (Veuillez préciser)	<input type="checkbox"/> Oui	1264867050

Commentaire :

As Q8 is more specific than Q6 and only comprises certain concepts, the remaining budgetary items which have not been susceptible of individualization are included in "other". In addition, items specified under Q8 refer to the amount each of these concepts is granted within the Ministry of Justice's budget (therefore not comprising the budget of the General Council of the Judiciary and the Autonomous Communities with transferred competences). Although the National Commission for Judicial Statistics is working to be able to obtain the specific amount of allocations from these entities, they are not currently available.

Salaries: Total initial budgetary allocation to Chapter 1 "Staff expenses" (including data of the Public Prosecution Services, which are budgeted together with those of Courts.

Computerisation: Total initial budgetary allocation assigned to rental and maintenance of IT equipment, non-stocked IT material and projects in Chapter 6 related to investments in IT.

Justice expenses: Total initial allocation to subconcept "value declarations and expertise".

Court buildings: Total initial allocation to rental costs, maintenance, electricity, water, tax, cleaning and security of buildings.

It is not possible to provide the annual public budget allocated to training as it is not possible to

establish general criteria to extract the information directly, without having to consult every body or autonomous community.

9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

For every exercise since 2004 to 2008, the annual public budget adopted for the "Justice" Policy has increase in relation to the previous year. The porcentual increase varies from 4.46% in 2006 to 14.94% in 2008. The positive variation of this last exercise (2008) represents almost 50% of the budget adopted in 2004.

2004 2005 2006 2007 2008

TOTAL

FUNCIÓN

JUSTICIA 2.611.602,95 2.943.724,09 3.074.966,74 3.398.261,61 3.906.088,64

INCREMENTO INTERANUAL 12,72% 4,46% 10,51% 14,94%

INCREMENTO 2008/2004 49,57%

10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

- en matière pénale ?
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

There are court taxes in civil and administrative proceedings (art.35 of Law 53/2002, 30 December). The Law provides for several exemptions, both objective (family, succession, civil status) and subjective (namely regarding natural persons and legal entities total or partially exempt from taxation).

11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)

NA

12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)

Veuillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:

. Montant 4040218130

Commentaire :

Total budget "Justice Policy" 2008 3906088640

Ministry of Justice and adscribed bodies' programmes not pertaining to the "Justice Policy" 134129490

TOTAL EXPENSE OF THE JUSTICE SYSTEM IN 2008..... 4040218130

Prison system (Ministry of the Interior) and protection of minors (transferred to Autonomous

Communities) are not included in the data above.

13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant 219707018

Commentaire :

Legal Aid Rotation of the Bars and Domestic Violence = 147.319.159€

Legal Counsel to arrested persons = 54359.285€

Infrastructure expenses= 18.028.575€

14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	155712213	91450030

Commentaire :

15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

. Montant

Commentaire :

NA: Up to now (2009) the budget allocated to courts and to the public prosecution system is one and the same (no separate budget for the public prosecution). As from 2010 there will be a specific budgetary line for the Public Prosecution Service. However such budgetary line will only include allocations susceptible of individualisation (namely, those that refer to staff costs- Chapter 1).

Therefore, for 2008 it is not possible to provide separate data regarding the budget of the public prosecution system. The allocations for the Prosecution system fall under programme 112A (Courts and Public Prosecution) included in the "Justice" Policy. Therefore they have been included in the data related to the court budget. (See reply to question 6)

In addition, the cost of staff of prosecution offices (other than prosecutors) is partly budgeted within the budget of the Ministry of Justice and partly in the budget of those Autonomous Communities with transferred competences in Justice matters. The same can be said in relation to functioning costs and investments in Prosecution buildings.

17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des tribunaux ?

- Oui
 Non

18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Oui	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Oui
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :

In Autonomous Communities with competence in administration of justice the role of the Ministry is played by the relevant "Consejería de Justicia" (Justice Office) and that of the Parliament by the Parliament/legislative body of the respective Autonomous Community.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

To understand the budgetary system in justice administration it is useful to know that Spain has a decentralised political and administrative structure and it divided in Autonomous Regions, each of them with broad and variable political-administrative competences and their own Parliament, Government and Civil Service. Competences in Administration of Justice are gradually being transferred to the Autonomous Communities, namely the administration of material and personal means related to justice (with the exception of Judges, Prosecutors and Secretarios judiciales/Rechtspfleger, that are national bodies). In those Autonomous Communities where competences have not been transferred, powers in justice administration still correspond to the Ministry of Justice.

This explains that, within the territorial sphere of the Ministry of Justice, the budget allocated to the Courts is prepared by the Ministry of Justice, adopted by the Parliament, managed by the Ministry of Justice and evaluated by the Parliament. In those Autonomous communities with competences in justice administration, the role of the national parliament is played by the parliament of the Community and the role of the Ministry of Justice by the respective "Consejería de justicia" (Justice Office).

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16

Q6 Ministry of Justice. Directorate General for Financial Coordination with Autonomous Communities and Local Entities of the Ministry of Economy.

Q12 Ministry of Justice

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui
Autres	Oui	Oui

21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

- Legal assistance to those arrested or held in custody
- Free notices in official journals
- Free expert's assistance
- Free copies or certificates
- Exemption of deposits required to lodge certain appeals
- 80% reduction of fees related to certificates by Notaries or in Commercial/Property Registers

22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

It covers those costs that are necessary to lodge the appeal

23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui
 Non

24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	629248
en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	NA

Commentaire :

The different Bars manage legal aid files and the provisional designation of legal aid lawyers. The number in table 24 corresponds to the number of legal aid files dealt with by the Bars. However, the decision to confirm or deny legal aid corresponds to the Legal Aid Commission.

25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui
 Non

26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :

	Oui	Montant en €
en matière pénale	yes	1054,48
en matière autre que pénale ?	yes	1054,48

Commentaire :

The limit is a maximum monthly income of twice the IPREM (527,24 per month). This is 1054,48 euros which multiplied by 12 equals 12653.76 euros.

27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien- fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?

- Oui
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

If the Bar Association and the Public Prosecution consider in their respective reports in the lack of merit of the case, the Legal Aid Commission may refuse the legal aid claim.

28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte tribunal/organe externe?

29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?

- Oui
 Non

Veillez préciser:

Yes, (private insurances, namely for civil liability) but they fall out of the scope of legal aid.

30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :

	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Oui

en matière autre que pénale ?	Oui
-------------------------------	-----

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

In relation to Q23 granted legal aid covers, during the same instance, all the legal steps and incidents, including execution of decisions.

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:

CGAE General Council of Bar Associations

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes**2. 2. 1. Droit des usagers et victimes****31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:**

aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet:

Oui

www.boe.es,
www.justicia.es,
www.cgae.es, www.fiscal.es

à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet:

Oui

www.poderjudicial.es,
www.tribunalconstitucional.es

à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet:

Oui

www.justicia.es,
www.fiscal.es

32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

In principle, procedural provisions set statutory timeframes for the proceedings.

33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

In particular through the Offices for Attention to Victims

34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :

	Dispositif d'information	Modalités d'audition	Droits procéduraux	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui	Non

Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Oui	Non
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui	Oui
Minorités ethniques	Non	Non	Non	Non
Personnes handicapées	Non	Oui	Non	Non
Délinquants mineurs	Non	Oui	Oui	Non
Autres	Non	Non	Non	Non

Commentaire :

35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en

- un dispositif public ?
 une décision du tribunal ?
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

Compensation concerns cases involving damage or injury.

Notwithstanding the civil action that can be exercised within the criminal proceedings and lead to a judicial compensation order against the offender, there is also a system of public aid to victims established in a number of legal Acts. Public Aid includes financial compensation for victims of intentional and violent crimes in general, as well as for victims of specific offences (terrorism, domestic violence...) in particular.

37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Yes, before, during and after the proceedings.

Article 10 of the Organic Statute of the Public Prosecution Service reads: "For the completion of the missions established in article 1, it falls to the Public Prosecution Service:

3. To see to victim protection during legal process by promoting the mechanisms set in place for the receipt of effective victim aid and assistance."

One of the particularities of the Spanish criminal system is that usually criminal and civil actions are jointly exercised in the same proceedings. In other words, in the Spanish system any offence entails both criminal and civil responsibility, the latter implying the obligation of the person liable from a civil point of view, to compensate damages and injury derived from the offence.

In this sense, Art. 100 Criminal Procedural Law reads:

"Criminal action arises for any offence or misdemeanour with the aim of punishing the guilty party and there may also be a civil action for the recovery of property, reparation for damages and compensation for injury caused by the criminal act"

Art. 109 of the Criminal Code provides that the examining magistrate shall offer the victim the possibility of acting as a party in the proceedings and the possibility of civil action so that he can choose whether or not to make a claim in the criminal proceedings or to reserve the right to claim for damages via separate civil proceedings.

In any case, whether the victim decides or not to become a formal party represented by a lawyer, the Public Prosecutor will proceed with civil action on his behalf. The only exception is when the victim expressly renounces to civil compensation.

According to Article 108 of the Criminal Procedural Law, "Public prosecutors must request civil compensation for the victims of a criminal offence at the same time that they exercise penal actions, whether or not there is also private prosecution in the proceedings. However, if the victim expressly waives his right to recovery, reparation or compensation, the Public Prosecutor shall only claim the punishment of the guilty party".

In addition, according to the Instruction 8/2005 of the General Prosecution Office, Public prosecutors must inform victims of their rights, means of assistance, the course of proceedings and the final decision.

39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

In Spain it is the investigative judge and not the prosecutor who is entrusted with criminal investigations. It is therefore the Investigative judge who can decide to discontinue a case. If the prosecutor decides not to bring charges, the victim can still exercise criminal actions independently and ask the judge to continue the case. As explained in Q38 in the Spanish system, the victim of an offence can become a party in the proceedings as "private prosecution", and exercise, by means of his legal representation, both civil and criminal actions, and can accordingly present evidence and make allegations and appeals. Often, together with the public action exercised by the criminal prosecutor, the victim represented by his lawyer will also be present in criminal proceedings, claiming the penalty and compensation he considers appropriate. This derives from Article 109, already transcribed in the previous question, and article 110 of the Criminal Procedural Law. According to the latter, if the Investigative judge decides to file a case, the victim has the right to appeal before a higher court. In cases where the Public Prosecutor has investigative powers to conduct investigations prior to judicial proceedings, the victim has the right to reiterate his complaint before the investigative judge, should the Public Prosecutor decide to file the investigation.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
- non exécution des décisions de justice?
- arrestation injustifiée ?
- condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

User's right to receive compensation by the State in case of damages caused by judicial error or by abnormal functioning of the Administration of Justice is enshrined in the Spanish Constitution. To this end, citizens can claim compensation from the Ministry of Justice through an administrative procedure in which the amount will be determined.

41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

The Spanish General Bar Association elaborates annual satisfaction surveys in relation to lawyers as well as "flash" surveys which sound citizen's opinion on issues affecting the Bar. The General Council of the Judiciary also elaborates annual reports on the situation of the Justice System. They can be found in their respective websites (cfr.Q31).

42) Si possible, veuillez préciser :

Oui (enquetes systematiques : par exemple annuelles)

Oui (enquetes occasionnelles)

Enquêtes au niveau national	Oui	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Oui	Non

43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?

- Oui
 Non

44) Si oui, veuillez préciser :

Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Non	Non
Instance supérieure	Oui	Oui
Ministère de la Justice	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Oui	Oui
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non

Commentaire :

Complaints are analysed and solved, the case being they can be referred to the Disciplinary Commission of the General Council of the Judiciary.

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	2109
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	1305
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	743

46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):

Specialised courts (reference date 1st January 2009):

326 Labour Courts 4 Labour Enforcement Courts

229 Administrative courts

81 Juvenile Courts 1 Juvenile Enforcement Court

40 Commercial Courts

97 Family Courts of 1st Instance

2 Mortgage Courts of First Instance

13 Wardship Courts of 1st Instance

92 Violence against Women Courts

44 Prison Courts

327 Penal Courts 15 Penal enforcement Courts

8 Decanatos Exclusivos

26 Civil Register Courts (exclusive)

Non-specialised 1st Instance Courts (reference date 1st January 2009)

1st Instance:591

Magistrate's Courts:453

Mixed Civil and Criminal:1065

47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

Implementation of the new organisation of the Judicial Office

48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance.	1645
un licenciement	319
un vol avec violence	1479

Veillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):

- Verbal proceedings: claim not exceeding 3000 euros
- Ordinary proceedings: claim not exceeding 3000 euros
- Monitory proceedings: debt not exceeding 30000 euros

Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:

CGPJ

3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 4836

Commentaire :

Existing and occupied posts at the reference date of 1st january 2009

50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:

	Nombre
donnée brute	1223
si possible, donnée en équivalent temps plein	NA

51) Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:

52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?	yes	7681

Commentaire :

There are 7681 lay judges, one per local administration that is not the seat of a judicial district. Therefore in those municipalities without a 1st Instance Civil and Criminal Court there shall be a Justice of Peace Court. Judges are non-profession, do not belong to the judiciary and do not necessarily have a law degree. They are elected by the Municipal Council and appointed by the Higher Courts of Justice for a 4 year period.

Their competence is limited to civil claims below 90 euro and some misdemeanours and are in charge of the Civil Register as delegates of the relevant 1st Instance Court.

53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

Art.1 of Organic Law 5/1995 on Trial by Jury includes the following types of offences:

- against the person
- committed by public officials in the exercise of their duties
- against honour
- against liberty and security
- arson

54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

2200

55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre . 45733

Commentaire :

The number of non-judge staff who works in courts amounts to 41809, of which 33453 correspond to Autonomous Communities with transferred competences and 8356 to the central, not transferred, area.

The number of Secretarios Judiciales (Rechtspfleger) (3924) who work in courts with quasi-judicial tasks has been added to the 41809 non-judge members of staff.

56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

- personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, Oui 3924

ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours

- personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers

NAP

- personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)

NAP

- personnels techniques

NAP

Commentaire :

It is not possible to distribute the staff in the proposed categories as the Spanish staff categories do not fully coincide with the description and in some cases perform functions that would correspond to several of them.

57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

The Secretarios Judiciales (similar to huissiers/rechtspfleger) are civil servants that form a high technical/legal body of national scope, dependant on the Ministry of Justice. To access the profession they must hold a law degree and pass a competitive examination followed by initial training. Whilst carrying out their tasks they have the consideration of "public authorities" and must act in accordance with the principles of legality and impartiality. Their statute and tasks are regulated in the Organic Law for the Judiciary and their own Organic Regulation.

The latter include the exclusive power of judicial authentication (fe pública judicial), by which they provide reliable/authentic record of procedural acts or facts that have procedural effects. The Secretario Judicial is the Court Manager, instructs the staff of the judicial office and performs functions related to the management and impulse of proceedings, supervision of registries and of the archiving of documents and objects, court cashier, judicial statistics, etc in the terms established by the relevant laws.

3. 1. 3. Procureurs

58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).

Nombre

2178

Commentaire :

Reference date 21 January 2008, according to Royal Decree 1754/2007 of 28th December.

59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Substitute prosecutors who may act, depending on the cause that leads to their call, during a certain period of time (illness, maternity leave, etc).

**60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents)
Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)**

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

Nombre

.

1986

Commentaire :

3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

61) Qui est responsable du budget du tribunal ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

Q61 is not applicable to the Spanish system where there is no responsible person within individual courts.

63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Traitement de texte	Oui	Non	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Oui	Non	Non	Non
Dossiers électroniques	Oui	Non	Non	Non
E-mail	Oui	Non	Non	Non
Connexion internet	Oui	Non	Non	Non

64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Oui	Non	Non	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Oui	Non	Non	Non

Système d'information financière	Oui	Non	Non	Non
----------------------------------	-----	-----	-----	-----

65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	Oui	Non	Non	Non
Site internet spécifique	Non	Non	Oui	Non
Autres moyens de communication électronique	Non	Non	Non	Oui

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

Ministry of Justice, National Commission for Statistics.
 General Council of the Judiciary, Judicial Statistics Section.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
 - les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

29.275,51 thousand euros have been allocated to courts for new technologies in 2008.

Regarding main reforms the Modernisation Plan for the Justice System was approved in September 2009.

3. 2. Suivi et évaluation

3. 2. 1. Suivi et évaluation

67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:

- le nombre de nouvelles affaires ?
 le nombre de décisions rendues ?
 le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 la durée des procédures (délais)?
 autre ?

Veuillez préciser :

Every Court has to provide a report every 3 months (statistical bulletin). Taking into account such bulletins and other additional information, the High Justice Courts are required to prepare an annual activity report, which comprises information on all the courts/judicial organs within their territory.

69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?

- Oui
 Non

Veillez préciser :

On the basis of statistical data and information provided by the courts, the Inspectorate Service of the General Council of the Judiciary elaborates every 6 months an "activity evaluation", comparing the achieved results with the working modules defined in advance for different types of courts.

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :

- nouvelles affaires
 durée des procédures (délais)
 affaires terminées
 affaires pendantes et stocks d'affaires
 productivité des juges et des personnels des tribunaux
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
 exécution des décisions pénales
 satisfaction du personnel des tribunaux
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
 coûts des procédures judiciaires
 autre

Veillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
- Non

75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :**

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la justice
- organe d'inspection
- Cour Suprême ?
- organe d'audit extérieur ?
- autre

Si autre, veuillez préciser :

In addition to the General Council of the Judiciary, the President of every High Court of Justice within its territory.

78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?

- Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Currently limited to accumulation of lawsuits and respecting the deadlines set for handling the judicial decision.

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?

Oui

Non

80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

en matière civile ?

en matière pénale ?

en matière administrative ?

81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Every court can benefit from the court management electronic system and applications.

82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?

Oui

Non

Veuillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):

Yes, through scheduled visits by the Inspection Service.

83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

The Office of the Attorney General of Spain elaborates an annual Activity Report which is made public at the beginning of the judicial year and presented annually by the Attorney General to the Parliament. Similarly, the Prosecutors Offices at the High Courts of Justice elaborate an annual Activity report within their territory, a copy of which is sent to the government, judicial council and legislative assembly of the Autonomous Community and presented by the High Court Prosecotr before the latter.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux**

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Principes généraux

84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	0	0	0	0
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	0	0	0	0
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	0	0	0	0

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
 en matière pénale (petites infractions) ?

en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	2139498	2607873	2105604	2604034
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	813109	1620717	1324577	1074748
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	93502	219654	223310	84365
3 Affaires relatives à l'exécution	1090255	587708	397317	1280327
4 Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6 Affaires administratives*	142632	179794	160400	164594
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	433159	1266284	1227834	483125
8 Affaires pénales (infractions graves)	224997	345707	310280	259358
9 Petites infractions	208162	920577	917554	223767

91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):

Civil cases include those of Courts of First Instance and First Instance and Enquiry (without measures and preliminary issues), family cases from Violence against Women Courts, Labour Courts and Labour Chamber of the Audiencia Nacional, Verbal cases from Juvenile Courts, and Commercial Courts (Banruptcy, including all cases from art 86 ter 1, y ter 2 and preliminary issues, social files, and community trade marks).

Non-litigious cases include, in addition to non-litigious divorces, cases of voluntary jurisdiction

and internments.

Enforcement of judgments include, civil cases from Courts of First Instance and First Instance and Enquiry, from Commercial, administrative and labour courts, civil cases from Juvenile courts, civil cases from High Superior Courts and from the Labour Chamber of the National Court.

Administrative cases include cases in Administrative Courts and Central Administrative Courts.

Misdemeanours include cases in Magistrates's courts, Courts of First Instance and Enquiry and Violence against Women's Courts.

The explanation regarding criminal cases is more complex:

As pending cases the following have been taken into account : criminal full jury and simplified proceedings in Magistrates's courts, Courts of First Instance and Enquiry and Violence against Women's Courts. Criminal full and simplified proceedings in Criminal Courts and Central Enquiry Courts.

As incoming cases the following have been taken into account: simplified proceedings and those solved by means of an agreement (in urgent proceedings) in Magistrates's courts, Courts of First Instance and Enquiry and Violence against Women's Courts. Criminal full and simplified proceedings in Central Enquiry Courts.

As resolved cases:

For Magistrates's courts, Courts of First Instance and Enquiry and Violence against Women's Courts, solved criminal proceedings except those appealed, solved Jury trials not appealed, cases solved by agreement, solved simplified proceedings minus appealed, minus incoming proceedings minus jury proceedings.

For Central Enquiry Courts solved full criminal proceedings minus appealed.

For Central Criminal Courts, solved simplified proceedings.

For the criminal chamber of the National Court, solved full and simplified criminal proceedings.

Regarding types of criminal cases the Spanish Criminal Code establishes a 3-fold clasification of criminal offences: serious crimes, less serious crimes and misdemeanours. Such clasification is to a great extent of a formal character as it depends on the different types of penalties envisaged:

- Serious crimes are those punished with serious penalties (namely imprisonment and disqualifications of more that 5 years)
- Less serious crimes are those punished with less serious penalties (namely imprisonment until 5 years and most criminal fines)
- Misdemeanours are punished with minor penalties (for example small fines)

Serious and less serious crimes therefore represent the vast majority of offences in the Spanish Criminal Code, which only dedicates around 20 articles to misdemeanours.

Finally, Spain also knows administrative sanctions (ie.police fines for speeding or parking tickets) that are not criminal cases and are treated outside the criminal law system.

92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)	117045	193520	191064	119391
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	80291	143715	148729	74805
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution	9309	7291	7409	9727
4 Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6 Affaires administratives	27445	42514	34926	34859
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	25387	144530	142348	27289
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

In civil and commercial cases, civil appeals before the Provincial courts and special appeals before the Labour chambers of the High Courts of Justice have been taken into account.

93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

*** Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**** le cas échéant**

Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.

Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	41979	24620	30357	38319
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	27251	16643	21157	24889
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*				
3 Affaires relatives à l'exécution	9	4	9	4
4 Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP

5 Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6 Affaires administratives	14719	7973	9191	13426
7 Autres				
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	1938	4470	3703	2705
8 Affaires pénales (infractions graves)				
9 Petites infractions				

Commentaire :

Cases corresponding to the Military and special chambers of the Supreme Court hasve been included in the figures for civil and commercial cases and enforcement.

94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux	34451	47980	46293	34589
Licenciements	14373	102925	82854	29450
Vols avec violence	NA	87324	NA	NA
Homicides volontaires	NA	109	NA	NA

95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance (durée moyenne)	2ème instance (durée moyenne)	Total de la procédure (moyenne durée totale)
Divorces contentieux	NA	NA	261	NA	NA
Licenciements	NA	NA	84	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):

97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

As direct data on length of proceedings is not available, it is calculated in accordance to a mathematical model that takes into account the number of incoming, pending and solved cases

at the end of each year and gives an estimate of the average length of cases that are filed each year.

98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veuillez préciser :

Some of the previous questions require a more detail explanation of our criminal procedural law:

- Conduct or supervise police investigation. In Spain the police is in charge of investigations that precede judicial proceedings. In principle the police has autonomous investigative powers though such activity can be supervised by the judge or public prosecutor if they consider it necessary. The Judicial Police depends on the judge or prosecutor who leads the investigations.
- Conduct investigations. Public Prosecutors have investigative powers which are previous to and independent from judicial proceedings. In these investigative proceedings, the public prosecutor may carry out or order the Judicial Police to carry out any type of relevant proceedings except measures restricting rights (search of homes, interception of communications). The prosecutor shall file the investigation if he finds no grounds for action, or shall proceed to bring the affair to court by formulating for that purpose the proper complaint or charge, should the investigation reveal evidence of facts of criminal significance.
- To charge. In Spain the public prosecutor defends legality. Together with the public prosecutor, there are other parties who can bring charges in criminal proceedings (the private and popular prosecution). On the other hand, the Prosecutor is not obliged to charge if he considers the facts have no criminal significance or if he understands there is not enough evidence against a concrete defendant. In these cases should any of the other parties bring charges, the Public prosecutor would act as a defence attorney and claim for the acquittal during the trial.

99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The Prosecutor participates in such civil actions as determined by law, when the interest of society is involved or when minors or incapacitated or handicapped persons are affected. In this sense, as regards civil proceedings he takes part in:

- Incapacitating proceedings. In defense of legality and public interest. Can visit closed establishments.
- Marriage annulment, in defence of legality and public and social interest.
- Divorce proceedings, where they affect minors, incapacitated or absent persons.
- Proceedings for determining or annulling filial relationships.
- Civil proceedings related to violation of fundamental rights, generally vthe right of honour, privacy and own image.

Regarding administrative cases, he generally intervenes in defense of legality or fundamental rights to:

- Give opinions in matters of jurisdiction and competence between administrative organs
- Appeal in the interest of the law
- Act in proceedings for the protection of fundamental rights against acts by Public Administrations

100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière de code de la route:

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	4460666	2320630	408488	NA	NA	284078

Commentaire :

It is not possible to answer with statistical data without providing additional information:

In Spain the investigative phase of criminal proceedings corresponds to the Investigating Judge.

Therefore the figures given in the table, following the criteria used also in the 2004/2006 version of the report, refer to criminal cases received, discontinued and charged in Courts.

It is also important to indicate that the offences "charged by the public prosecutor" do not only refer to cases filed in 2008, but also include previous years. There are no statistics about the number of cases filed and charged per year.

Because the principle of opportunity is not applicable in Spain to criminal proceedings, there are no cases discontinued for reason of opportunity. Regarding cases of negotiated penalty, they must always conclude by a judicial ruling. The Public Prosecutor cannot impose penalties.

Therefore we add a second statistic, which specifically refers to investigative proceedings received and handled exclusively by the Prosecution Office (previous to and independently from judicial proceedings).

Statistic of investigative proceedings by the Public Prosecutor

Received by the Public Prosecutor: 13775

Discontinued by the Public Prosecutor: 6175

Brought to Court by formulating the appropriate claim: 6356

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les

réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

A prolonged strike of court staff affected the performance of Spanish courts during 2008 and should be taken into account when interpreting data provided in this chapter. In particular the strike affected 10.679 members of court staff (which represents a participation of 40'37%) and lasted from the 4th February until the 4th April 2008.

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:

Q90-95 General Council of the Judiciary

Q100 Source General Prosecution Office

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Désignation et formation

5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges
The General Council for the Judiciary

104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

Promotion takes place due to seniority, after having effectively served at least 3 years as a judge, or by sitting specialisation exams/selection procedures, after at least 2 years of effective services as judges. Such exams/procedures aim at appreciating the capacity and legal knowledge of candidates and their proficiency in the relevant law fields or their knowledge in issues relevant to each jurisdiction. They can consist in following training courses, drafting opinions and resolutions that have to be defended in front of a jury, oral presentations of legal issues before the Tribunal, etc.

105) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée seulement de non procureurs?
- une instance composée de procureurs et de non procureurs?

107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
Ministry of Justice at the proposal of the Attorney General

108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.

Promotion from 3rd (initial) to 2nd category is automatic and based on seniority.
Promotion to 1st category requires appointment by the Ministry of Justice at the proposal of the Attorney General, after a merit competition amongst prosecutors with 20 years of service.

109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?

- Oui
- Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges	X	2

111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?

- Oui
- Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs	X	0.75

113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?

Veillez préciser la durée

pour les juges? Oui

pour les procureurs Oui

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

The recruitment of Judges and Prosecutors currently takes place through common competitive exams. The period indicated as "probation period" corresponds to the initial training for successful candidates in the competition, after which those who also successfully complete their training can officially take up their duties as judges/prosecutors.

5. 1. 2. Formation

114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

115) Fréquence de la formation des juges

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Non	Oui
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Oui	Non

116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

117) Fréquence de la formation des procureurs

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Non	Non	Oui
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Non	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Oui	Non

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Except initial training, the rest of training courses are not compulsory, but there are regular training courses in which judges and prosecutors can take part voluntarily and which count with a high participation level.

5. 2. Exercice de la profession

5. 2. 1. Salaires

118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	49302.68	
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	137810.14	
Procureur au début de	49302.68	

sa carrière		
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	137810.14	

Commentaire :

Data refers to 2008. The salaries of Prosecutors of Supreme Courts refer to those in the 1st Category. It is not possible to give a single net annual salary as it varies according to the individually applicable tax rate.

119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

They may benefit from housing facilities in certain territories, in the same way as the rest of Public Servants. Such benefits therefore vary according to the territory where they carry out their functions (Canary Islands, Ceuta, Melilla, Basque country, etc). There is also the possibility that they are selected for they merits to continue their functions after the general retirement age.

121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

122) Si autre fonction, veuillez préciser :**123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non

Fonction culturelle	Oui	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

124) Si autre fonction, veuillez préciser :

125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

A variable productivity bonus linked to reaching objectives.

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 118:

Resolution of 2 January 2008, Secretary of State of Taxation and Budget, on instructions regarding the salaries of public officials.

5. 2. 2. Procédures disciplinaires

126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser:

Against judges the General Council of the Judiciary.

Against prosecutors the corresponding Chief Prosecutor and the Prosecution Inspection Office.

127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:

Against judges the General Council of the Judiciary.

Against prosecutors, depending on the seriousness of the penalty that corresponds to the sanction, the Ministry of Justice, the Attorney General or the corresponding Chief Prosecutor. Indeed, as a general rule disciplinary powers correspond to Chief Prosecutors and the Inspection Office, but who imposes the sanction depends on the seriousness of the case and the sanction imposed. When the sanction is reprimand, competence corresponds to the relevant Chief Prosecutor. To impose the rest of sanctions including suspension, the Attorney General. To impose separation of the service (dismissal) the Minister of Justice at the proposal of the Attorney General and with a previous report of the Public Prosecutor's Council.

128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	45	3
1. Faute déontologique	7	
2. Insuffisance professionnelle	31	3
3. Délit pénal		

	1	
4. Autre	6	

Commentaire :

129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	28	3
1. Réprimande	5	
2. Suspension	2	1
3. Révocation		
4. Amende	21	2
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement		
8. Démission		
9. Autre		

Commentaire :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession

6. 1. 1. Profession

130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).

120691

131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133

- Oui
 Non
 Non applicable

132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

NA

133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)

- Affaires civiles*
 Affaires pénales* - Défendeur
 Affaires pénales* - Victime
 Affaires administratives*

*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

No to all the above

134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

Veuillez préciser :

At National level: CGAE General Council of Bar Associations

At Regional level (Autonomous Communities): Autonomous Council of Bar Associations

At Local level: Bar Associations

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:

CGAE General Council of Bar Associations

The reference date for the number of lawyers is 31st December 2008.

6. 1. 2. Formation

135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?

- Oui
 Non

Veuillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus
Through the command sheet and the Orientative Rules of the Bar.

139) Les honoraires des avocats sont-ils

- réglementés par la loi ?
 réglementés par le Barreau ?
 librement négociés ?

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:
Freely negotiated though the Bars provide for orientative rules.

6. 2. Evaluation

6. 2. 1. Plaintes et sanctions

140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
 Non

141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
 le législateur ?
 autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

The General Bar (CGAE) and the individual Bar associations are responsible for setting up quality standards.

Legal provisions which refer to quality in the exercise of the profession can be found in the General Statute of Spanish Lawyers (adopted by Royal Decree 658/2001 of 22nd July) and the Deontological Code adopted by the General Bar the 27 september 2002.

It is also worth mentioning that the CGAE participated actively in the elaboration of the norm UNE 66929:2003 Quality management systems. Guide for the application of the UNE-EN ISO 9001:2000 norm in professional legal, economic and/or tax offices.

142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant

- la prestation de l'avocat ?
 le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

Both professional misconduct and cases of excessive or undue fees entail disciplinary sanctions.

143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires

- le juge ?
 le ministère de la justice ?
 une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

The Governing Board of the Bars, through their deontologic and disciplinary committees.

144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre
Nombre annuel	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

The General Council of Spanish Bar Associations does not keep a register of the number of disciplinary proceedings opened against lawyers in the different Bars, but it does keep track of the sanctions Bars impose to lawyers. In this sense the number of sanctions imposed in the last 5 years is 2720.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The number of practising lawyers refers to the 31st december 2008.

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

7. 1. 1. Médiation

146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151

- Oui
 Non

147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Non	Oui	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Oui	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Oui	Oui	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

As for any other step of the judicial proceedings.

149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)

NA

150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

les affaires civiles ?	NA
les affaires familiales ?	NA
les affaires administratives ?	NA
les affaires de licenciements ?	NA
les affaires pénales ?	NA

Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :

7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:

Arbitration is provided for in the Spanish System as an alternative to judicial means, in matters that are disposable to the parties (ie.commercial disputes). Its regulation is laid out in the Arbitration Act of 2003.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Accredited mediators are: public bodies through conciliation and arbitration in the field of consumers and social law and through mediation techniques in family law.

A legislative package including a preliminary draft law on mediation and a reform of the Arbitration Act was adopted by the Council of Ministers in February 2010 and will now have to follow the rest of the legislative procedure.

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154

- Oui
 Non

153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).

NAP

154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

In the Spanish system there are no enforcement agents for the execution of court decisions, as the responsibility for the execution corresponds to judges themselves. Only in very exceptional cases do solicitors play a role in execution. Therefore most questions in this section are not applicable.

155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?

- Oui
 Non
 Non applicable

156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 non applicable

157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

- Oui

- Non
 Non applicable

158) Les frais d'exécution sont-ils :

- réglementés par la loi ?
 librement négociés ?
 non applicable

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:

8. 1. 2. Supervision

159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

- Oui
 Non
 Non applicable

160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Veillez préciser :

161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non
 Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

8. 1. 3. Plaintes et sanctions

164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

absence de toute exécution ?

non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?

manque d'information ?

durée excessive ?

pratiques illégales ?

supervision insuffisante ?

coût excessif ?

autre ?

Veillez préciser:

165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Certain courts have been specialized and exclusively deal with enforcement.

166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

pour les affaires civiles ?

pour les affaires administratives ?

167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :

entre 1 et 5 jours

- entre 6 et 10 jours
 entre 11 et 30 jours
 plus

Veillez préciser

168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	NAP
pour faute déontologique	NAP
pour insuffisance professionnelle	NAP
pour délit pénal	NAP
Autre	NAP

169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Nombre total de sanctions	NAP
Réprimande	NAP
Suspension	NAP
Révocation	NAP
Amende	NAP
Autre	NAP

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :

8. 2. Exécution des décisions pénales

8. 2. 1. Fonctionnement

170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
 Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

In principle, the criminal court which pronounces the conviction is in charge of its enforcement. However when the penalty implies an actual deprivation of liberty there are special prison courts (Juzgados de Vigilancia Penitenciaria) with control functions as regards the execution of the penalty and the rights of prisoners.

171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

9. Notaires

9. 1. Statut

9. 1. 1. Fonctionnement

172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177

- Oui
 Non

173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):

privé (sans contrôle par une autorité publique)?	<input type="checkbox"/> nombre	
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?	<input type="checkbox"/> nombre	
public?	<input type="checkbox"/> nombre	
autre ?	<input checked="" type="checkbox"/> nombre	3212

Commentaire :

Reference date was the 31st January 2008.

174) Le notaire exerce-t-il une fonction :

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Veuillez préciser :

Notaries give public effectiveness to all sorts of extra-judicial transactions or private acts. They act therefore in different areas
- facts, authenticating factual situations (giving faith officially authenticated records)
- civil and commercial contracts (giving them executive or declarative effect in proceedings)
- property, by means of the instrumental "tradition" (legal possession) as the documents a notary authorises can convey property and other real rights if the rest of necessary contractual requisites apply
- in the personal sphere, they also intervene in family acts and inheritance law

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 173

Directorate General of Registers and Notaries

9. 1. 2. Supervision

175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui

Non

176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?
 non applicable

Veillez préciser :

Inspection and control of their activity depends on the Directorate General of Registers and Notaries under the Secretary of State for Justice in the Ministry of Justice.

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

The organisation and geographical distribution of Notaries is laid down by the Spanish government by means of a Royal Decree (a regulatory provision adopted in the Council of Ministers).

The number of posts, investiture, age of compulsory retirement (currently 70) is also governmental.

Access to the profession is achieved through a public competition open to any EU citizen with a recognised bachelors diploma in Law.

Salaries are fixed by the State and at the same time their activity generates no responsibility for the State

neither does it imply any cost.

Ownership of the "protocols"-set of documents authorised by notaries- corresponds to the State.

10. Interprètes judiciaires

10. 1. fonction

10. 1. 1. Statut

177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?

- Oui
 Non

179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations

NA

180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?

- Oui
 Non

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

Court interpreters do not have a protected title, the general education diploma is enough to access the profession as personnel. Their function is regulated in articles 440-441 of the Criminal Procedural Law.

Those Autonomous Communities with competences in administration of justice also have full competences regarding Court Interpreters. The current number of posts for translators/court interpreters in the field of the Ministry of Justice is 55.

The Courts are not responsible for the selection of court interpreters. In the territory of the Ministry of Justice, the translators/interpreters who work in Courts can be either personnel contracted by the Ministry of external professionals.

Regarding Ministry personnel one can distinguish between permanent and temporary posts. Permanent personnel is appointed through open competitions that include direct and inverse translation exercises. These are presented before a jury who can then assess the candidate's oral skills. Temporary personnel is appointed through Public Labour Services, taking into account the accredited merits of the candidate.

In cases where it is not possible to be assisted by them or when a different language is required, recourse is made to external professionals who accredit a knowledge of the language. Usually contracts are established with private companies that can provide such professionals.

11. Fonctionnement de la justice

11. 1. Réformes envisagées

11. 1. 1. Réformes

182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser:

During the 8th legislature, budgetary increases have been steadily maintained, in order to allow for further steps in the process of modernizing the justice system. In particular and for the reference year of the questionnaire, (2008), appropriations for Justice increased by 9.76% in comparison to the previous year. The percentage is even more significant if one considers that the advances in the process of transferring competences in justice administration to the Autonomous Communities (CCAA) implies they contribute with an increased percentage to the Administration of Justice in their territory.

In the same line, the number of courts has increased. In 2008, 160 new judicial units were created. If we add them to the 150 courts created in 2009 and those foreseen for the 2010-2012 period, an additional number of 910 judicial units will have been created by the end of the period, which means a 19% increase in the judicial map.

The number of judicial posts (judges and prosecutors) have also been increased to reach 1,000 new posts over the legislature (2004-2008). This effort will continue. 750 new posts for judges (250 per year) are foreseen until 2012. 450 new posts for prosecutors and 800 for Secretarios Judiciales (Rechtspfleger) will also be created. This represents a 17% increase in posts for judges, 20% for prosecutors and 20% for Secretarios (Rechtspfleger). As a whole, this represents 2,000 new posts for public servants in the justice system.

In any case, the increase in litigation persists and corresponds to the increased complexity of advanced societies and the globalization process. This is why the current reforms of the justice system imply a comprehensive reorganization of the system. This reorganization has been reflected in the Strategic Plan for Modernization of the Justice System 2009-2012 adopted on 18 September 2009. This document brings together a series of legislative reforms, organizational changes and technological improvements that the Ministry will develop over the next three years.

The Strategic Plan comprises 147 concrete measures articulated in 6 strategic pillars and is structured in 3 main policies : Modernization policy, Protection and Transparency and Cooperation policies.

The Plan includes a clearly defined timetable for implementation, which will be detailed in the successive annual operational plans. Among the main actions of the plan, those relating to the impulse of the new judicial office can be highlighted as the basis of the modernization process. Important progress has already been made in this field. With the support of all parliamentary groups Law 13/2009 of Procedural Law Reform for the implementation of the new judicial office and the Organic Law 1 / 2009, supplementing the former, have been approved . The new judicial office represents a true conversion of the justice system, a complete transformation in the organization and functioning of the courts that will make them evolve from a structure largely inherited from the nineteenth century to a modern and efficient one.

Alongside direct support units for individual judges, the new structure includes common services specializing in different areas of procedural management (case-management, service of documents, enforcement) that will jointly serve several courts. Better use is made of highly skilled professionals like Secretarios Judiciales (Rechtspfleger) to whom tasks and responsibilities in the direction of the new office are attributed, therefore easing judges from non-judicial functions and allowing them to focus in their constitutional functions of judging and ensuring the execution of judgments. As soon as the reform enters into force, on 4 May 2010, the new "judicial office" will be set up in the cities of Burgos, Caceres, Ciudad Real, Logroño, Palma de

Mallorca and Murcia. After this first phase it will be gradually implemented throughout the country. Currently, case-management systems are being adjusted to the new procedural laws.

Various measures are underway to interconnect the different organs and institutions of the justice system. Within this area the development during 2010 of SIRAJ, (Integrated System of Administrative records to support judicial activity) should be mentioned. This is an application that provides a single method for data input on criminal justice matters. In the same line, the development of a centralized case information system for the General Prosecution Office (SICC) is also foreseen.

In addition, there has been a continuous expansion and improvement of Lexnet: an IT system that facilitates communications between judicial authorities and legal actors that interact with them (prosecutors, solicitors, social graduates, etc.). By 31st January 2010 the degree of implementation is foreseen to reach 93.94% in the Ministry's territorial area, 96.68% in the provincial capitals and 88.26% locally.

Amongst modernization actions one can highlight the Civil Register of Services which is a profound change in the current model of civil register in force since 1957. It aims at creating a modern civil register, which is fast, accessible, as well as unified for all the Spanish, by using new technologies and tailoring it to citizen's needs. The physical log books are replaced by a common electronic database, so that any citizen can consult it on-line through the Internet or do the necessary paperwork in any of its offices.

Together with technological advances and modernization another main pillar of the Strategic Plan is protection and transparency. Accordingly, the Plan includes: Strengthening the promotion and protection of individual rights, improving the legal aid system, developing new mechanisms for alternative dispute resolution, promoting the Bill of Citizen's Right before the Justice Administration, and improving protection and assistance to victims.